



Communiqué de presse

Bar-le-Duc,
le 18 octobre 2018

PESTE PORCINE AFRICAINE : LE CONSEIL RÉGIONAL D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VÉGÉTALE EXAMINE LES MESURES PRISES POUR EMPÊCHER L'INTRODUCTION DU VIRUS EN FRANCE

Le conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV)*, rassemblant l'ensemble des acteurs de la région mobilisés autour de la peste porcine africaine, s'est réuni, le 17 octobre, à la préfecture de la Meuse à Bar-le-Duc en présence de Patrick Dehaumont, directeur général de l'alimentation (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) et de Muriel Nguyen, préfète de la Meuse, afin d'échanger sur la stratégie actuelle de prévention contre cette maladie et ses perspectives d'évolution.

Depuis la découverte en Belgique, le 13 septembre dernier, d'un foyer de peste porcine africaine, un plan de prévention a été immédiatement élaboré par l'État en région Grand Est.

Les mesures de surveillance reposent sur la délimitation d'une zone d'observation renforcée, au nord des départements des Ardennes, de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, et au sein de laquelle des patrouilles mobilisant des agents de l'ONCFS, des agents de l'ONF et des chasseurs mènent une recherche active de cadavres de sangliers dans les différents massifs forestiers. Les 15 cadavres retrouvés et dépistés à ce jour sont négatifs.

Des mesures de biosécurité et de surveillance clinique par les vétérinaires sanitaires ont été rendues obligatoires dans l'ensemble des élevages de porcs situés dans la zone.

Les membres du CROPSAV ont débattu des scénarios possibles d'évolution de la stratégie au vu de la situation épidémiologique et de l'installation de clôtures. Le Conseil, tout en réaffirmant son adhésion à l'adoption de mesures fortes pour prévenir tout risque d'introduction du virus de la peste porcine africaine sur notre territoire, s'est exprimé en faveur d'une reprise progressive de la chasse et des activités forestières. Il a également souligné la nécessité de réduire drastiquement les populations de sangliers.

Service de la
Communication
Interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tel : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 / **Facebook :** Préfet de la région Grand Est

Ces scénarios sont discutés à Charleville-Mézières cette fin de semaine avec les experts mandatés, à la demande de la France, par la Commission européenne. Ils feront également l'objet d'une évaluation de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). En parallèle, les échanges se poursuivent avec les autorités belges afin de coordonner les mesures de part et d'autre de la frontière.

L'État et l'ensemble des acteurs de la filière porcine, les vétérinaires ainsi que les chasseurs et les forestiers publics et privés sont pleinement mobilisés pour préserver le statut indemne du territoire national.

**Le conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale du Grand Est (CROPSAV) est l'instance de concertation et de pilotage de la politique sanitaire animale et végétale dans la région. Sous la présidence du préfet de région, ce conseil, a vocation à formuler des avis sur les sujets de santé animale, santé végétale et protection animale.*

Contact presse

Aurélie CONTRECIVILE

Tel : 06 73 85 16 45

Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
Communication
Interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tel : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 / Facebook : Préfet de la région Grand Est